

Conseil communal de Jalhay du 27 juin 2022

18 points ont été présentés en séance publique.

A l'unanimité, le Conseil a approuvé :

- la création d'un tronçon cyclo-piéton dans le prolongement du chemin vicinal n°6 pour rejoindre la RN 640 dans le cadre de la liaison cyclo-piétonne entre le RAVeL L44A à Sart Station et le Centre de Sart.
- le rapport de rémunération de l'exercice comptable 2021 des mandataires.
- le projet d'acte pour la renonciation au bail emphytéotique conclu entre la Commune et le C.P.A.S. de Jalhay relatif à l'ancienne Maison communale de Sart, affectée aux services du C.P.A.S.
- le Plan d'investissement communal (PIC) pour la programmation 2022-2024.
- les modifications relatives aux dispositions particulières tant administratives que pécuniaires pour chaque grade repris au cadre du personnel communal administratif, des bibliothèques, ouvrier et technique.
- les modifications relatives aux statuts pécuniaire et administratif du personnel communal.
- la suppression du statut administratif et du cadre du personnel de police. Il est vrai que ce dernier dépend depuis des années de la Zone de Police des Fagnes et non plus directement de notre Commune.
- les modifications relatives au règlement des congés du personnel communal.
- les modifications relatives aux statuts administratif et pécuniaire des grades légaux.
- la modification du cadre et du Règlement de travail du personnel communal.
- les points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire des Intercommunales SPI, ENODIA et CHR Verviers du mois de juin 2022.

Malgré l'abstention de l'opposition, le Conseil communal a adopté la motion relative aux impacts financiers dus à la gestion, à la traçabilité et à l'assainissement des terres. Ces coûts financiers deviennent effectivement exorbitants (plusieurs centaines de milliers d'euros) à tel point que la Commune va limiter au maximum dorénavant la réalisation de travaux d'égouttage.

Dans les divers, nous apprenons que :

- la Commune a reçu un permis pour la transformation de l'ancienne Maison communale à Sart. Cependant, suite à la pétition d'une Sartoise, la fonctionnaire déléguée à l'Urbanisme de la Région wallonne exige que le crépi blanc soit remplacé par des ardoises naturelles sur les pignons et par un parement en briques sur la façade arrière. Le bourgmestre souhaite aller en recours auprès de Monsieur Borsu, ministre wallon de l'Aménagement du Territoire et envisage même d'aller en cassation si nécessaire. En effet, les plans et le cahier des charges devraient être adaptés alors que le permis est délivré ; ce qui est un non-sens selon lui. Le coût des travaux augmenterait aussi de manière significative. En outre, des cheminées en inox de grand diamètre (1 mètre selon l'architecte) devraient être installées sur la toiture pour la circulation de l'air, faisant ressembler le bâtiment à un grand paquebot...
- cette année, aucune rue ne sera fermée pour que les enfants puissent jouer... Le Collège se rend compte que les contraintes pour la circulation des véhicules sont énormes et cette initiative devrait être réétudiée pour les années futures.

- le prochain conseil se déroulera le 16 août.

Luc Becker,

Coordinateur du groupe AC (Actions Citoyennes)